



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 25 octobre 2022 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
7 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
8 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
9 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
10 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
11 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
12 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
13 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
15 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	Pouvoir de Christian ROUSSEL
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Louis ALLARD
18 ENTRELACS	T Claire COCHET	
19 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
20 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
21 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
22 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
23 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
24 MERY	T Nathalie FONTAINE	
25 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
26 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
27 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
28 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	
29 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
30 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
31 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
32 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
33 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
34 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
35 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
36 VOGLANS	T Martine BERNON	
37 VOGLANS	T Yves MERCIER	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Gilles CAMUS
AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Esther POTIN
CHANAZ	Yves HUSSON
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 octobre 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 16 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 37 présents et 47 votants (présents et représentés).  
Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2022

Exécutoire le : 31 OCT. 2022

Publiée le : 31 OCT. 2022

Visée le : 31 OCT. 2022

### FINANCES

#### M57 : Mode de gestion des amortissements et des immobilisations

---

*Vu l'instruction comptable M14,*

*Vu la nomenclature M57,*

*Vu la délibération du 26 octobre 2021 portant basculement du budget principal vers la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,*

Monsieur le Président expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de Grand Lac.

C'est dans ce cadre que Grand Lac est appelé à définir la gestion des amortissements et des immobilisations.

L'amortissement permet la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur de l'immobilisation résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. À la différence d'une dépréciation, la dotation aux amortissements a un caractère irréversible.

#### Le champ d'application des amortissements :

Le passage à la nomenclature M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement et de neutralisation des dotations aux amortissements défini par l'article R.2321-1 du CGCT.

Dans ce cadre, les communes et EPCI de plus de 3 500 habitants procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- des œuvres d'art,
- des terrains (autres que les terrains de gisement),
- des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation,
- des immobilisations remises en affectation ou à disposition,
- des agencements et aménagements de terrains (hors plantation d'arbres et d'arbustes),
- des immeubles non productifs de revenus.

#### Les durées d'amortissement :

Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans,
- des frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de cinq ans,
- des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec,
- des frais d'insertion amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas d'échec du projet d'investissement,
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :
  - cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
  - trente ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations,
  - quarante ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Pour les autres catégories de dépenses, les durées d'amortissement correspondent à la durée probable d'utilisation. (voir annexe 1)

#### Le prorata temporis :

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au *prorata temporis*. Cette disposition implique un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M14, la collectivité calculait les dotations aux amortissements en année pleine avec un début des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la mise en service du bien (1/1/N+1).

L'amortissement *prorata temporis* est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, proportionnellement au temps prévisible d'utilisation.

L'amortissement commence à la date du début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Cette date correspond à la date de mise en service.

Par mesure de simplification, il est proposé de retenir la date du mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service, sauf cas particulier, car le mandat suit effectivement le service fait. Ainsi, la date de début d'amortissement d'un bien acquis par deux mandats successifs sera celle du dernier mandat.

Ce changement de méthode comptable relatif au *prorata temporis* s'applique de manière prospective, uniquement sur les nouveaux flux réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, sans retraitement des exercices clôturés.

Les plans d'amortissements qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à amortissement complet selon les modalités définies à l'origine. En outre, dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du *prorata temporis* pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires, biens de faible valeur...).

#### Le calcul de l'amortissement :

L'amortissement est linéaire (réparti de manière égale sur la durée de vie du bien) et pratiqué à partir de la mise en service des constructions et matériels (application du prorata temporis).

#### Les biens de faible valeur :

Il est proposé d'aménager cette règle pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500,00€ TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur).

Il est proposé que les biens de faible valeur soient amortis sur une annuité unique au cours de l'exercice de leur acquisition.

Pour rappel les instructions M4 applicables aux budget annexes Ports, Assainissement, Eau potable, Transport et camping prévoient un amortissement au prorata temporis. Par soucis d'harmonisation la technique des amortissements en année N+1 était utilisée jusqu'alors. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec ce même souci d'harmonisation, le prorata temporis sera utilisé pour ces budgets annexes.

La durée des amortissements sont présentées en annexe 1.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- DECIDE d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

Aix-les-Bains, le 25 octobre 2022

Le Président,  
Renaul BERETTI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 37
- Présents et représentés : 47
- Votants : 47
- Pour : 47
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



ANNEXE 1 DUREE AMORTISSEMENT M57 M4 M43 M49		
M57		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5 ans
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		
2031	Frais d'études	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
204 - Subventions d'équipement versées		
2041 - Subventions d'équipement aux organismes publics 20411 - État		
204111	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204112	Bâtiments et installations	30 ans
204113	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
20412 - Régions		
204121	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204122	Bâtiments et installations	30 ans
204123	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
20413 - Départements		
204131	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204132	Bâtiments et installations	30 ans
204133	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
20414 - Communes		
204141 - Communes membres du GFP		
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
2041412	Bâtiments et installations	30 ans
20414113	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
204148 - Autres communes		
2041481	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
2041482	Bâtiments et installations	30 ans
2041483	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
20415 - Groupements de collectivités		
204151 - GFP de rattachement		
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
2041512	Bâtiments et installations	30 ans
2041513	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
204158 - Autres groupements		
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
2041582	Bâtiments et installations	30 ans
2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
20416 - Établissements et services rattachés		
204161 - Caisse des écoles		
2041611	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
2041612	Bâtiments et installations	30 ans
2041613	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
204162 - CCAS		
2041621	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
2041622	Bâtiments et installations	30 ans
2041623	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
204163 - A caractère administratif		
2041631	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
2041632	Bâtiments et installations	30 ans

2041633	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
<b>204164 - A caractère industriel et commercial</b>		
2041641	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
2041642	Bâtiments et installations	30 ans
2041643	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
<b>20417 - Autres établissements publics locaux</b>		
204171	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204172	Bâtiments et installations	30 ans
204173	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
<b>20418 - Autres organismes publics</b>		
204181	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204182	Bâtiments et installations	30 ans
204183	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
<b>2042 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé</b>		
20421	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
20422	Bâtiments et installations	30 ans
20423	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
<b>2044 - Subventions d'équipement en nature</b>		
<b>20441 - Organismes publics</b>		
204411	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204412	Bâtiments et installations	30 ans
204413	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
<b>20442 - Personnes de droit privé</b>		
204421	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204422	Bâtiments et installations	30 ans
204423	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
<b>205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</b>		
2051	Concessions et droits similaires	3 ans
2053	Droit de superficie	N. A.
<b>208 - Autres immobilisations incorporelles</b>		
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	R.
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
<b>211 - Terrains</b>		
2111	Terrains nus	N. A.
2112	Terrains de voirie	N. A.
2113	Terrains aménagés autres que voirie	N. A.
2114	Terrains de gisement	N. A.
2115	Terrains bâtis	N. A.
2116	Cimetières	N. A.
2117	Bois et forêts	N. A.
2118	Autres terrains	N. A.
<b>212 - Agencements et aménagements de terrains</b>		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	N. A.
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	N. A.
<b>213 - Constructions</b>		
<b>2131 - Bâtiments publics</b>		
21311	Hôtel de ville	N. A.
21312	Bâtiments scolaires	N. A.
21316	Équipements du cimetière	N. A.
21318	Autres bâtiments publics	N. A.

2132	Immeubles de rapport	30 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	N. A.
2138	Autres constructions	N. A.
<b>214 - Constructions sur sol d'autrui</b>		
2141	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics	N. A.
2142	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	30 ans
2143	Constructions sur sol d'autrui - Droit de superficie	N. A.
2145	Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	N. A.
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	N. A.
<b>215 - Installations, matériel et outillage techniques</b>		
2151	Réseaux de voirie	50 ans
2152	Installations de voirie	10 ans
<b>2153 - Réseaux divers</b>		
21531	Réseaux d'adduction d'eau	-
21532	Réseaux d'assainissement	-
21533	Réseaux câblés	30 ans
21534	Réseaux d'électrification	30 ans
21538	Autres réseaux	30 ans
<b>2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile</b>		
21561	Matériel roulant	-
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	-
<b>2157 - Matériel et outillage de voirie</b>		
21571	Matériel roulant	15 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
<b>216 - Collections et œuvres d'art</b>		
2161	Œuvres et objets d'art	N. A.
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musées	N. A.
2168	Autres collections et œuvres d'art	N. A.
<b>217 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition</b>		
<b>2171 - Terrains</b>		
21711	Terrains nus	R.
21712	Terrains de voirie	R.
21713	Terrains aménagés autres que voirie	R.
21714	Terrains de gisement	R.
21715	Terrains bâtis	R.
21718	Autres terrains	R.
<b>2172 - Agencements et aménagements de terrains</b>		
21721	Plantations d'arbres et d'arbustes	R.
21728	Autres agencements et aménagements de terrains	R.
<b>2173 - Constructions</b>		
21731	Bâtiments publics	R.
21732	Immeubles de rapport	R.
21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	R.
21738	Autres constructions	R.
<b>2174 - Constructions sur sol d'autrui</b>		
21741	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics	R.
21742	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	R.
21745	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	R.
21748	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	R.
<b>2175 - Installations, matériel et outillage techniques</b>		

21751	Réseaux de voirie	R.
21752	Installations de voirie	R.
<b>21753 - Réseaux divers</b>		
217533	Réseaux câblés	R.
217534	Réseaux d'électrification	R.
217538	Autres réseaux	R.
21757	Matériel et outillage de voirie	R.
21758	Autres installations, matériel et outillage techniques	R.
2176	Collections et œuvres d'art	R.
<b>2178 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition</b>		
21782	Matériel de transport	R.
21783	Matériel de bureau et matériel informatique	R.
21784	Mobilier	R.
21785	Cheptel	R.
21788	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	R.
<b>218 - Autres immobilisations corporelles</b>		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
21821	Matériel de transport ferroviaire	12 ans
21828	Matériel de transport (Tous véhicules de moins de 3,5 tonnes)	5 ans
21828	Matériel de transport d'occasions (Tous véhicules de moins de 3,5 tonnes)	3 ans
21828	Matériel de transport (Tous véhicules de plus de 3,5 tonnes sauf Bus)	8 ans
21828	Matériel de transport (Bus)	12 ans
21838	Matériel informatique	3 ans
21848	Matériel de bureau et mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
<b>22 - IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION</b>		
<b>221 - Terrains</b>		
2211	Terrains nus	N. A.
2213	Terrains aménagés autres que voirie	N. A.
2214	Terrains de gisement	N. A.
2215	Terrains bâtis	N. A.
2218	Autres terrains	N. A.
<b>222 - Agencements et aménagements de terrains</b>		
2221	Plantations d'arbres et d'arbustes	R.
2228	Autres agencements et aménagements de terrains	R.
<b>223 - Constructions</b>		
2231	Bâtiments publics	R.
2232	Immeubles de rapport	R.
2235	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	R.
2238	Autres constructions	R.
<b>224 - Constructions sur sol d'autrui</b>		
2241	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics	R.
2242	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	R.
2245	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	R.
2248	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	R.
<b>225 - Installations, matériel et outillage techniques</b>		
<b>2253 - Réseaux divers</b>		
22533	Réseaux câblés	R.
22534	Réseaux d'électrification	R.
22538	Autres réseaux	R.
2256	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	R.

2257	Matériel et outillage de voirie	R.
2258	Autres installations, matériel et outillage techniques	R.
<b>226 - Collections et œuvres d'art</b>		
2261	Œuvres et objets d'art	R.
2262	Fonds anciens des bibliothèques et musées	R.
2268	Autres collections et œuvres d'art	R.
<b>228 - Autres immobilisations corporelles</b>		
2281	Installations générales, agencements et aménagements divers	R.
2282	Matériel de transport	R.
2283	Matériel de bureau et matériel informatique	R.
2284	Mobilier	R.
2285	Cheptel	R.
2288	Autres immobilisations corporelles	R.
<p>N. A. : Non amortissable  R. : Reprise des durées du déposant</p>		

M4		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
201	Frais d'établissement	1 ans
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		
2031	Frais d'études	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		
2051	Concessions et droits assimilés	3 ans
2053	Droit de superficie	N. A.
206	Droit au bail	N. A.
207	Fonds commercial	N. A.
208 - Autres immobilisations incorporelles		
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	R.
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
211 - Terrains		
2111	Terrains nus	N. A.
2115	Terrains bâtis	N. A.
2118	Autres terrains	N. A.
212 - Agencements et aménagements de terrains		
2121	Terrains nus	N. A.
2125	Terrains bâtis	N. A.
2128	Autres terrains	30 ans
213 - Constructions		
2131	Bâtiments	30 ans
2135	Installations générales - agencements - aménagements des constructions	10 ans
2138	Autres constructions	10 ans
214 - Constructions sur sol d'autrui		
2141	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments	30 ans
2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	10 ans
2143	Construction sur sol d'autrui - Droit de superficie	N. A.
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	10 ans
215 - Installations, matériels et outillage techniques		
2151	Installations complexes spécialisées	30 ans
2153	Installations à caractère spécifique	30 ans
2154	Matériel industriel	10 ans
2155	Outillage industriel	10 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10 ans
216	Collections et œuvres d'art	N. A.
217 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition		
2171 - Terrains		
21711	Terrains nus	N. A.
21715	Terrains bâtis	N. A.
21718	Autres terrains	N. A.
2172 - Agencements et aménagements de terrains		
21721	Terrains nus	R.
21725	Terrains bâtis	R.
21728	Autres terrains	R.

2173 - Constructions		
21731	Bâtiments	R.
21735	Installations générales - agencements - aménagements des constructions	R.
21738	Autres constructions	R.
2174 - Constructions sur sol d'autrui		
21741	Constructions sur sol d'autrui - bâtiments	R.
21745	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	R.
21748	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	R.
2175 - Installations, matériel et outillage techniques		
21751	Installations complexes spécialisées	R.
21753	Installations à caractère spécifique	R.
21754	Matériel industriel	R.
21755	Outillage industriel	R.
21757	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	R.
2178 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		
21782	Matériel de transport	R.
21783	Matériel de bureau et matériel informatique	R.
21784	Mobilier	R.
21785	Cheptel	R.
21786	Emballages récupérables	R.
21788	Autres	R.
218 - Autres immobilisations corporelles		
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans
2182	Matériel de transport d'occasion (Tous véhicules de moins de 3,5 tonnes)	3 ans
2182	Matériel de transport (Tous véhicules de moins de 3,5 tonnes)	5 ans
2182	Matériel de transport (Tous véhicules de plus de 3,5 tonnes)	15 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
2184	Mobilier	10 ans
2185	Cheptel	-
2186	Emballages récupérables	-
2188	Autres	10 ans
22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION		
221 - Terrains		
2211	Terrains nus	N. A.
2215	Terrains bâtis	N. A.
2218	Autres terrains	N. A.
222 - Agencements et aménagements de terrains		
2221	Terrains nus	R.
2225	Terrains bâtis	R.
2228	Autres terrains	R.
223 - Constructions		
2231	Bâtiments	R.
2235	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	R.
2238	Autres constructions	R.
224 - Constructions sur sol d'autrui		
2241	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments	R.
2245	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	R.
2248	Constructions sur sol d'autrui - autres constructions	R.
225 - Installations, matériel et outillage techniques		

2251	Installations complexes spécialisées	R.
2253	Installations à caractère spécifique	R.
2254	Matériel industriel	R.
2255	Outillage industriel	R.
2257	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	R.
<b>228 - Autres immobilisations corporelles</b>		
2282	Matériel de transport	R.
2283	Matériel de bureau et matériel informatique	R.
2284	Mobilier	R.
2285	Cheptel	R.
2286	Emballages récupérables	R.
2288	Autres	R.

N. A. : Non amortissable

R. : Reprise des durées du déposant

M43		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
201	Frais d'établissement	1 ans
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		
2031	Frais d'études	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		
2051	Concessions et droits assimilés	3 ans
2053	Droit de superficie	N. A.
206	Droit au bail	N. A.
207	Fonds commercial	N. A.
208 - Autres immobilisations incorporelles		
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	R.
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
211 - Terrains		
2111	Terrains nus	N. A.
2115	Terrains bâtis	N. A.
2118	Autres terrains	N. A.
212 - Agencements et aménagements de terrains		
2121	Terrains nus	N. A.
2125	Terrains bâtis	N. A.
2128	Autres terrains	30 ans
213 - Constructions		
2131	Bâtiments	30 ans
2135	Installations générales - agencements - aménagements des constructions	10 ans
2138	Autres constructions	10 ans
214 - Constructions sur sol d'autrui		
2141	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments	30 ans
2143	Construction sur sol d'autrui - Droit de superficie	N. A.
2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	10 ans
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	10 ans
215 - Installations, matériel et outillage techniques		
2151	Installations complexes spécialisées	30 ans
2153	Installations à caractère spécifique	30 ans
2154	Matériel industriel	30 ans
2155	Outillage industriel	10 ans
2156	Matériel de transport d'exploitation	12 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10 ans
216	Collections et oeuvres d'art	N. A.
217 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition		
2171 - Terrains		
21711	Terrains nus	N. A.
21715	Terrains bâtis	N. A.
21718	Autres terrains	N. A.

2172 - Agencements et aménagements de terrains		
21721	Terrains nus	R.
21725	Terrains bâtis	R.
21728	Autres terrains	R.
2173 - Constructions		
21731	Bâtiments	R.
21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	R.
21738	Autres constructions	R.
2174 - Constructions sur sol d'autrui		
21741	Constructions sur sol d'autrui - bâtiments	R.
21745	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	R.
21748	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	R.
2175 - Installations, matériel et outillage techniques		
21751	Installations complexes spécialisées	R.
21753	Installations à caractère spécifique	R.
21754	Matériel industriel	R.
21755	Outillage industriel	R.
21756	Matériel de transport d'exploitation	R.
21757	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	R.
2178 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		
21782	Matériel de transport	R.
21783	Matériel de bureau et matériel informatique	R.
21784	Mobilier	R.
21785	Cheptel	R.
21786	Emballages récupérables	R.
21788	Autres	R.
218 - Autres immobilisations corporelles		
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers l	10 ans
2182	Matériel de transport d'occasion	3 ans
2182	Matériel de transport	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
2184	Mobilier	10 ans
2185	Cheptel	-
2186	Emballages récupérables	-
2188	Autres	10 ans
22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION		
221 - Terrains		
2211	Terrains nus	N. A.
2215	Terrains bâtis	N. A.
2218	Autres terrains	N. A.
222 - Agencements et aménagements de terrains		
2221	Terrains nus	R.
2225	Terrains bâtis	R.
2228	Autres terrains	R.
223 - Constructions		
2231	Bâtiments	R.

2235	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	R.
2238	Autres constructions	R.
<b>224 - Constructions sur sol d'autrui</b>		
2241	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments	R.
2245	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	R.
2248	Constructions sur sol d'autrui - autres constructions	R.
<b>225 - Installations, matériel et outillage techniques</b>		
2251	Installations complexes spécialisées	R.
2253	Installations à caractère spécifique	R.
2254	Matériel industriel	R.
2255	Outillage industriel	R.
2256	Matériel de transport d'exploitation	R.
2257	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	R.
<b>228 - Autres immobilisations corporelles</b>		
2282	Matériel de transport	R.
2283	Matériel de bureau et matériel informatique	R.
2284	Mobilier	R.
2285	Cheptel	R.
2286	Emballages récupérables	R.
2288	Autres	R.

N. A. : Non amortissable

R. : Reprise des durées du déposant

M49		
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
201	Frais d'établissement	1 ans
<b>203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion</b>		
2031	Frais d'études	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
<b>205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires</b>		
2051	Concessions et droits assimilés	3 ans
2053	Droit de superficie	N. A.
<b>208 - Autres immobilisations incorporelles</b>		
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	R.
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
<b>211 - Terrains</b>		
2111	Terrains nus	N. A.
2115	Terrains bâtis	N. A.
2118	Autres terrains	N. A.
<b>212 - Agencements et aménagements de terrains</b>		
2121	Terrains nus	N. A.
2125	Terrains bâtis	N. A.
2128	Autres terrains	30 ans
<b>213 - Constructions</b>		
<b>2131 - Bâtiments</b>		
21311	Bâtiments d'exploitation	30 ans
21315	Bâtiments administratifs	30 ans
<b>2135 - Installations générales</b>		
21351	Bâtiments d'exploitation	10 ans
21355	Bâtiments administratifs	10 ans
2138	Autres constructions	10 ans
<b>214 - Constructions sur sol d'autrui</b>		
<b>2141 - Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments</b>		
21411	Bâtiments d'exploitation	30 ans
21415	Bâtiments administratifs	30 ans
2143	Constructions sur sol d'autrui - Droit de superficie	N. A.
<b>2145 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements</b>		
21451	Bâtiments d'exploitation	10 ans
21455	Bâtiments administratifs	10 ans
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	10 ans
<b>215 - Installations, matériel et outillage techniques</b>		
2151	Installations complexes spécialisées	30 ans
<b>2153 - Installations à caractère spécifique</b>		
21531	Réseaux d'adduction d'eau	50 ans
21532	Réseaux d'assainissement	50 ans
2154	Matériel industriel	30 ans
2155	Outillage industriel	10 ans
<b>2156 - Matériel spécifique d'exploitation</b>		
21561	Service de distribution d'eau	10 ans
21562	Service d'assainissement	10 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10 ans
216	Collections et œuvres d'art	N. A.

217 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition		
2171 - Terrains		
21711	Terrains nus	N. A.
21715	Terrains bâtis	N. A.
21718	Autres terrains	N. A.
2172 - Agencements et aménagements de terrains		
21721	Terrains nus	R.
21725	Terrains bâtis	R.
21728	Autres terrains	R.
2173 - Constructions		
21731 - Bâtiments		
217311	Bâtiments d'exploitation	R.
217315	Bâtiments administratifs	R.
21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions		
217351	Bâtiments d'exploitation	R.
217355	Bâtiments administratifs	R.
21738	Autres constructions	R.
2174 - Constructions sur sol d'autrui		
21741 - Constructions sur sol d'autrui		
217411	Bâtiments d'exploitation	R.
217415	Bâtiments administratifs	R.
21745 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements		
217451	Bâtiments d'exploitation	R.
217455	Bâtiments administratifs	R.
21748	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	R.
2175 - Installations, matériel et outillage techniques		
21751	Installations complexes spécialisées	R.
21753 - Installations à caractère spécifique		
217531	Réseaux d'adduction d'eau	R.
217532	Réseaux d'assainissement	R.
21754	Matériel industriel	R.
21755	Outillage industriel	R.
21756 - Matériel spécifique d'exploitation		
217561	Service de distribution d'eau	R.
217562	Service d'assainissement	R.
21757	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	R.
2178 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		
21782	Matériel de transport	R.
21783	Matériel de bureau et matériel informatique	R.
21784	Mobilier	R.
21785	Cheptel	R.
21786	Emballages récupérables	R.
21788	Autres	R.
218 - Autres immobilisations corporelles		
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans
2182	Matériel de transport d'occasion (Tous véhicules de moins de 3,5 tonnes)	3 ans
2182	Matériel de transport (Tous véhicules de moins de 3,5 tonnes)	5 ans
2182	Matériel de transport (Tous véhicules de plus de 3,5 tonnes)	15 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
2184	Mobilier	10 ans
2185	Cheptel	-

2186	Emballages récupérables	-
2188	Autres	10 ans
<b>22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION</b>		
<b>221 - Terrains</b>		
2211	Terrains nus	N. A.
2215	Terrains bâtis	N. A.
2218	Autres terrains	N. A.
<b>222 - Agencements et aménagements de terrains</b>		
2221	Terrains nus	R.
2225	Terrains bâtis	R.
2228	Autres terrains	R.
<b>223 - Constructions</b>		
<b>2231 - Bâtiments</b>		
22311	Bâtiments d'exploitation	R.
22315	Bâtiments administratifs	R.
<b>2235 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions</b>		
22351	Bâtiments d'exploitation	R.
22355	Bâtiments administratifs	R.
2238	Autres constructions	R.
<b>224 - Constructions sur sol d'autrui</b>		
<b>2241 - Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments</b>		
22411	Bâtiments d'exploitation	R.
22415	Bâtiments administratifs	R.
<b>2245 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements</b>		
22451	Bâtiments d'exploitation	R.
22455	Bâtiments administratifs	R.
2248	Constructions sur sol d'autrui - autres constructions	R.
<b>225 - Installations, matériel et outillage techniques</b>		
2251	Installations complexes spécialisées	R.
<b>2253 - Installations à caractère spécifique</b>		
22531	Réseau d'adduction d'eau	R.
22532	Réseau d'assainissement	R.
2254	Matériel industriel	R.
2255	Outillage industriel	R.
<b>2256 - Matériel spécifique d'exploitation</b>		
22561	Service de distribution d'eau	R.
22562	Service d'assainissement	R.
2257	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	R.
<b>228 - Autres immobilisations corporelles</b>		
2282	Matériel de transport	R.
2283	Matériel de bureau et matériel informatique	R.
2284	Mobilier	R.
2285	Cheptel	R.
2286	Emballages récupérables	R.
2288	Autres	R.

N. A. : Non amortissable

R. : Reprise des durées du déposant

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : M57 : Mode de gestion des amortissements et des immobilisations -

---

Date de transmission de l'acte : 31/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 31/10/2022

---

Numéro de l'acte : d4329 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20221025-d4329-DE

---

Date de décision : 25/10/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions